

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 36

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 16 novembre 2018 à 12h00 au 25 novembre 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux personnes majeures.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec questions.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

5 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détails du lot :

- **5 lots « 1 séjour de 2 personnes de 3 jours et 2 nuits (du vendredi 7 au dimanche 9 décembre 2018) dans un hôtel 3* »** d'une valeur unitaire de 800 euros

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 2 nuits pour 2 personnes dans un hôtel 3*. Le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice.
- La demi-pension
- 1 forfait ski par personne pendant 2 jours
- La location du matériel de ski (ski + bâtons) pour 2 personnes pendant 2 jours
- Accès au Critérium Val d'Isère le samedi 8 décembre 2018 et le dimanche 9 décembre 2018

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnants et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du séjour.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.